

**Agenceur :
une profession
à (re)découvrir**



Le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA sur le Carrefour du Bois à Nantes

**Dossier de presse
Mai 2008**

Contacts presse :

Groupement des Agenceurs de l'UNIFA
Aurélie PIERRON – AGENCE MIXTE
03 20 065 266
Murielle HUBERT– UNIFA
01 44 68 18 60

Photos disponibles sur simple demande



lesagenceurs

UN RÉSEAU DE SAVOIR-FAIRE
DES RÉALISATIONS SUR MESURE UNIFA



Industries Françaises de l'Ameublement



CODIFA

Agenceur : une profession à (re)découvrir

Le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA présente le métier d'agenceur et son marché porteur

Sommaire :

Le métier d'agenceur
Page 2

Le marché de l'agencement.
Page 6

Le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA et le réseau de
partenaires
Page 10



lesagenceurs
UN RESEAU DE SAVOIR-FAIRE UNIFA
DES REALISATIONS SUR MESURE

www.agenceurs-unifa.com

Contacts presse :

Groupement des Agenceurs de l'UNIFA :
Aurélie PIERRON – Agence Mixte – 03 20 065 266
Murielle HUBERT – UNIFA – 01 44 68 18 60

1

UN METIER PEU CONNU POURTANT TRES ATTRAYANT

**Quelle réalité professionnelle, quelles compétences recouvre le mot
agenceur ?**

**Définir pour mieux comprendre. Expliquer pour mieux apprécier. Décrire
pour (re)découvrir.**

**Un métier
à
(re)découvrir
...**

La présence du Groupement national des Agenceurs de l'UNIFA sur le Carrefour du Bois, pour sa 2^{ème} Rencontre nationale de l'année, est l'occasion pour les agenceurs de se rassembler pour échanger et de présenter leur métier, sur un salon dédié à la filière bois.

Dans une société qui aime segmenter et étiqueter, il est difficile de classer l'agenceur, car il s'appuie sur deux métiers et sur deux cultures.

**L'agenceur
le spécialiste
aux multiples
compétences**

La double culture de l'agenceur

L'agenceur travaille dans le bâtiment et il fabrique des meubles.

On le voit sur le chantier, à gérer et coordonner, mais il dispose aussi d'un atelier de fabrication lourdement équipé. Il fabrique des meubles – des modèles uniques – en pensant bâtiment, et des menuiseries en pensant mobilier adjacent ! C'est la complexité de ce métier. C'est aussi sa richesse.

Les compétences en interne

Pour accompagner au mieux son client, l'agenceur sait s'entourer, en interne, des professionnels nécessaires à la réalisation du chantier :

- **le chargé d'affaires** sert d'interface entre le client et le reste de l'équipe.
- **le technicien du bureau d'études** traduit sur le papier les projets du client.
- **le conducteur de travaux** coordonne sur le terrain l'avancement du projet.
- **l'équipe de fabrication** assure en volume la réalisation unique du projet.
- **le monteur-installateur** concrétise et finalise le projet sur site.

Les savoir-faire multiples

Disposant en interne de tout ou partie de ces compétences et savoir-faire, les agenceurs peuvent ainsi prendre en charge les 4 phases qui caractérisent le métier de l'agencement :

La conception, nécessitant un BET, bureau d'études techniques, et la maîtrise des différents matériaux et des innovations dans ce secteur.

La coordination, également appelée le « tout corps d'état », où l'agenceur exercera son talent à orchestrer efficacement dans le respect des plannings, les différents corps d'état : carreleur, menuiserie, éclairage...

La fabrication, avec une équipe polyvalente, des ateliers équipés de DAO, de machines-outils à commande numérique et des techniques de fabrication variées, permet un travail sur mesure, de qualité irréprochable.

La pose et l'installation, qui jusqu'à la livraison, s'adaptera en permanence aux aléas du chantier et s'engagera à respecter les délais et la qualité d'exécution.



Crédit photo – Duriez Agencement

L'agenceur au cœur d'un réseau de spécialistes

L'agenceur sait aussi sélectionner, à l'extérieur, les professionnels aux talents et profils variés, car il ne peut exceller dans tous les domaines.

Pour rester dans la course des nouvelles technologies, des nouveaux matériaux, des nouvelles techniques d'assemblage, l'agenceur recourt à son réseau de sous-traitants.

Un annuaire électronique en ligne disponible sur le site extranet des Industries Françaises de l'Ameublement, permet aux agenceurs et aux sous-traitants de travailler ensemble.



Crédit photo – Groupe Roches

L'agenceur et le prescripteur, deux métiers complémentaires

Créatif et technicien

Comme l'interprète d'une composition musicale, l'agenceur mettra sa personnalité et son talent au service de l'œuvre de l'architecte. **Il n'est pas l'auteur mais l'interprète.**

L'architecte ou l'architecte d'intérieur va imaginer, proposer, dessiner les lieux à aménager. L'agenceur, devra traduire – interpréter ce travail en volume, en matière, en couleur, en lumière....

L'agenceur doit savoir faire évoluer, sans la dénaturer, l'intention de l'architecte. Les plans techniques détaillés de l'agenceur ne sont pas des plans ou des dessins de prescripteurs ... Homme de terrain, l'agenceur favorisera la faisabilité technique et économique du projet.

L'agenceur passionné par les matériaux

L'agenceur, passionné par les matériaux, est constamment à l'affût des nouveautés. Il est au fait des dernières techniques de finition du bois, du placage, mais aussi du verre, de l'aluminium, du zinc... Il sait proposer le dernier matériau innovant, adapté aux cahiers des charges de ses clients, grâce notamment à l'appui de l'Innovathèque, centre de ressources des matériaux innovants, mis à la disposition des agenceurs par le FCBA et le VIA (cf. fiches partenaires en fin de dossier).

L'agenceur, expert averti et devoir de conseil

Grâce au puissant dispositif d'informations dont il dispose dans le réseau UNIFA, l'agenceur est en mesure d'assurer un chantier de qualité et conforme aux réglementations en vigueur.

L'agenceur connaît très bien le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la réalisation d'un chantier car il s'appuie sur de nombreuses références normatives.

L'agenceur se doit d'exercer un véritable devoir de conseil auprès de ses clients. Cette connaissance de la réglementation il la doit, entre autres, aux outils construits pour lui ces dernières années à l'UNIFA :

- la base de données réglementaires et normatives électronique, unique en Europe, développée par le FCBA et l'UNIFA pour le compte des Agenceurs,
- le CCTP, Cahier des Clauses Techniques Particulières, a été écrit par les agenceurs, pour faciliter la rédaction des cahiers des charges de lots agencement. Il sert aussi de référentiel et structure la profession,
- la Charte des Agenceurs de l'UNIFA permet à ses signataires de s'engager auprès de leurs clients,
- la fiche d'évaluation de fin de chantier participe du même esprit.

La base de données réglementaires et normatives

Cette base électronique, unique en Europe, a été construite en 2003 par le FCBA et l'UNIFA, spécialement pour les agenceurs. Hébergée sur un site extranet, la base, régulièrement actualisée, est consultable à tout moment par les agenceurs.

Elle offre à tout agenceur de France, la possibilité de prendre connaissance, de façon rapide et synthétique, des extraits essentiels des textes législatifs, réglementaires et normatifs qui s'appliquent en France au mobilier d'agencement et aux travaux de menuiserie connexes. L'agenceur peut la consulter selon plusieurs critères d'entrée : les matériaux, les thématiques (accessibilité handicapés, feu réaction), le lieu d'application (sol, mur, plafond, escalier, ouvrant...), le texte de référence.



Crédit photo – Groupe Roches

LE MARCHÉ FRANÇAIS DE L'AGENCEMENT

Les agenceurs interviennent dans des secteurs aussi variés que le commerce et la distribution, l'hôtellerie, l'enseignement, la santé, le bureau, l'administration et les collectivités locales... Partout où les espaces de vie sont agencés de façon personnalisée. Car l'agenceur est le spécialiste de l'unique, du sur mesure, ou de la petite série.

Tous les points de vente peuvent être agencés : du buraliste, au boulanger, en passant par le pharmacien, le coiffeur, ou encore les enseignes de distribution spécialisées dans le textile, la chaussure, les parfums, l'optique, la maroquinerie...



Crédit photo – Duriez Agencement

L'agenceur intervient dans les domaines du bureau (halls d'accueil, étages de direction des sièges sociaux d'entreprises...) de la santé (cabinets de spécialistes, centres d'imagerie médicale, dentistes...) dans le secteur de l'administration et des collectivités locales lorsqu'il s'agit d'aménager les espaces destinés au grand public (mairies, bibliothèques, centres culturels...).

Il exprime également son talent dans l'hôtellerie et la restauration, où les chambres, les halls d'accueil, les bars et restaurants sont l'expression de son savoir-faire... Il réalise également des guichets de gare, intervient aussi pour des musées, cinémas, théâtres, dans la construction navale...

Le commerce, marché de prédilection de l'agencement

Le secteur du commerce et du CHR représente 66% du marché de l'agencement, l'aménagement de bureau 11%, l'enseignement, la culture, la santé et le social, les transports 15% et enfin le logement de particuliers haut de gamme 8%.

Ce secteur est symbolisé par une faible influence sur le commerce extérieur. En effet, à l'exception peut être des zones très frontalières, il y a peu d'exportations et d'importations dans ce secteur.

L'agenceur se situe à l'intersection de différents univers : le mobilier de bureau, le mobilier de merchandising, le mobilier pour collectivités, le mobilier fonctionnel, voire le mobilier meublant et le secteur de l'habillage mural et des portes.

Les agenceurs sont plutôt des PME. Même si certains groupes interviennent sur le marché, plus de 90% des entreprises d'agencement ont une taille inférieure ou égale à 50 salariés.

L'agencement, un marché du secteur de l'aménagement et du mobilier des lieux de vie, en plein essor

Les Industries françaises de l'Ameublement de plus de 20 salariés (hors sièges et équipement pour avion, auto et train) ont représenté en 2006, 581 entreprises pour un chiffre d'affaires de 8.80 milliards € de CA de production de mobilier.

Les agenceurs représentent quant à eux près de 1000 entreprises et 2 milliards € de CA.

Les 91 entreprises membres du Groupement des agenceurs de l'UNIFA emploient près de 15 % de l'ensemble des salariés du secteur de l'agencement. L'effectif des entreprises du groupement est compris entre 8 et plus de 100 salariés. Cependant, à l'image de l'ensemble de

Le marché de l'agencement représente près de 1 00 000 000 de lieux professionnels agencés.

Le nombre d'agenceurs en France est estimé à environ 800 entreprises.

Le chiffre d'affaires net du marché avoisine les 2 milliards d'euros.



lesagenceurs
UN RESEAU DE SAVOIR-FAIRE
DES REALISATIONS SUR-MESURE UNIFA

www.agenceurs-unifa.com

Contacts presse :

Groupement des Agenceurs de l'UNIFA :
Aurélie PIERRON – Agence Mixte – 03 20 065 266
Murielle HUBERT – UNIFA – 01 44 68 18 60

Une croissance constante.

Plusieurs signaux indiquent une tendance à la croissance continue du chiffre d'affaires des entreprises d'agencement.

Une croissance de 7% par an.

Le chiffre d'affaires du code APE 454L, correspondant à « l'Agencement de lieux de vente », connaît une augmentation d'environ 7 %, en euro constant, depuis l'année 2000. De nouveaux acteurs apparaissent sur le marché : des entreprises fabriquant « des meubles meublants », des entreprises de menuiserie, des « standistes » ou encore des entreprises liées au merchandising et dont l'architecture commerciale est le métier d'origine.

Ainsi, le secteur de l'agencement –porté par la dynamique de l'architecture commerciale– connaît une croissance moyenne de 7% par an.

Des investissements importants.

Cette croissance semble se réaliser à effectif globalement constant. En effet, les entreprises améliorent leur productivité grâce à des investissements importants. Ils concernent principalement les machines outils (centres d'usinage à commandes numériques) ou l'informatique (DAO - CAO)...



Conception Architecte : Dominique Dorseuil & Gérard Corbin / Réalisation Agenceurs UNIFA

Le Région Grand Ouest, En progression au sein du Groupement national des agenceurs de l'UNIFA

Avec ses 16 membres, la Région « Grand Ouest » est en progression d'adhésions et prend toute sa place dans le Groupement national.

Les agenceurs du Grand Ouest emploient 732 salariés pour un chiffre d'affaires global d'environ 46.5 millions d'€

La Région « grand ouest » s'occupe de 4 régions : Bretagne (56, 35, 22 et 29) Pays de la Loire (44, 85, 49 , 53 et 72) Poitou Charente (16 , 17 , 79 et 86) Centre (36, 37 45, 41, 28 et 18).

La région Pays de la Loire est la plus importante en nombre d'agenceurs : les chantiers de l'Atlantique et les chantiers nautiques sont deux marchés d'agencement importants qui expliquent cette représentation d'entreprises.

Cette région s'inscrit comme la première région française pour l'industrie de l'ameublement. Longtemps leader dans les meubles de style, les industriels ont du évoluer du fait de la mondialisation et intègrent de plus en plus dans leur stratégie des dimensions environnementales.

Ils développent ainsi des produits éco conçus, qui répondent aux demandes des nouvelles générations.

Dans cette région, on trouve aussi un nombre important de sous traitants dont quelques uns se sont regroupés (réseau alista) et offrent leur savoir faire dans de nombreux secteurs d'activité comme l'ameublement, l'agencement, le nautisme.

LA FORMATION, UNE PRIORITE DE LA REGION GRAND OUEST

Le secteur de l'agencement est porteur d'emplois... pour répondre à ce besoin croissant des entreprises et anticiper les attentes de ce secteur, l'AFPIA OUEST travaille aux côtés des entreprises pour préparer l'avenir.

L'AFPIA OUEST est un organisme de conseil et de formation spécialisé pour les marchés de l'aménagement de l'habitat (ameublement, agencement, menuiserie et nautisme)

Face aux besoins du secteur de l'agencement, l'AFPIA OUEST s'est dotée d'un outil complet de développement pour cette filière :

BTS agencement de l'environnement architectural

BAC pro techniciens menuisiers agenceurs

Formations de poseurs

Formations de vendeurs agenceurs.

Actuellement, le nombre de jeunes formés dans ces différentes sections est 67 jeunes.

Pour répondre aux attentes de formation, L'AFPIA OUEST s'est doté d'un atelier de pose ouvert aux élèves du centre le 25 mai 2008.

APFIA OUEST, Rue Alfred de Vigny, BP 167, 85607 Montaigu cedex. www.afpiaouest.fr

LE GROUPEMENT DES AGENCEURS DE L'UNIFA ET LE RÉSEAU PARTENAIRE

L'UNIFA, Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement.

L'UNIFA, syndicat professionnel, créé en 1960, est représentatif des entreprises d'édition, de fabrication de mobilier et des agenceurs qui aménagent et équipent en mobilier les différents lieux de vie : habitat et lieux de vie collectifs.

Sa mission est de soutenir et de favoriser le développement de ses membres, qu'ils soient agenceurs, éditeurs, ou industriels.

L'UNIFA s'est organisée au niveau national en groupements d'entreprises qui rassemblent les dirigeants des entreprises d'un même métier ou d'un même marché. C'est le cas du Groupement des Agenceurs.

Le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA

Il y a 8 ans, les Agenceurs se sont fédérés au sein de l'UNIFA : le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA, est présidé depuis septembre 2005 par François Lefebvre, agenceur basé dans le Nord de la France.

Le Groupement est composé de 91 agenceurs et sous-traitants de l'agencement. Plus de 50 d'entre eux ont signé la Charte des Agenceurs et s'engagent à travers le livre blanc de l'agencement, « Profession Agenceur »

Le Groupement des Agenceurs, doté d'une structure nationale au sein de l'UNIFA, développe des clubs d'agenceurs en régions animés par les Délégués régionaux de l'UNIFA.



Crédit photo – Duriez Agencement

Les Délégations régionales de l'UNIFA

L'UNIFA s'appuie sur une organisation collégiale et participative de ses membres dans les délégations régionales : Nord et Normandie, grand Ouest, Sud-Est, Paris -Île de France, Est, Sud-Ouest

Les six délégués régionaux, basés à Lille, Lyon, Nantes, Paris, Nancy et Bordeaux, ont pour mission d'apporter des solutions concrètes à leurs adhérents quel que soit le domaine concerné (recherche de financements régionaux pour les projets de développement d'entreprise, par exemple). Ils assurent également les relations avec le tissu économique et institutionnel : collectivités locales, DRIRE, chambres de commerce...

UNIFA Ouest (Bretagne - Pays de La Loire - Poitou-Charentes et Centre) Déléguée Régionale : Véronique Calvez
UNIFA Nord (Nord-Pas-de-Calais – Picardie) et Normandie (basse et haute Normandie) Déléguée Régionale : Catherine Decruyenaere
UNIFA Sud-Est (Auvergne - Bourgogne - Corse - Languedoc-Roussillon - PACA - Rhône-Alpes) Délégué Régional : Philippe Jarniat
UNIFA Paris- Île-de-France Déléguée Régionale: Lucile Bourlet
UNIFA Est (Alsace - Champagne-Ardenne - Franche-Comté – Lorraine) Délégué Régional : Didier Hildenbrand
UNIFA Sud-Ouest (Aquitaine - Limousin - Midi-Pyrénées) Délégué Régional : Régis Audugé

Le CODIFA, Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement

A l'initiative de l'UNIFA, le CODIFA a été institué le 23 juin 1971. Il contribue au développement du secteur de la fabrication de l'ameublement.

Sous la tutelle ministérielle, le CODIFA gère les ressources affectées aux actions collectives de la profession en les allouant aux projets d'intérêt général au service des entreprises.



Crédit photo – Groupe Roches

**Le VIA,
association
pour la Valorisation
de l'Innovation
de l'Ameublement**

L'association VIA a pour mission de valoriser les innovations dans le domaine de l'ameublement.

Le VIA propose aux professionnels de les aider à appréhender les courants en matière d'innovation, de tendances, de les informer et de les conseiller sur les innovations produits, matériaux et technologies, de les accompagner dans les démarches de création, de les mettre en contact avec des designers ou encore de monter des expositions, puisque le VIA dispose d'une Galerie dans un cadre particulièrement valorisant, sous les voûtes du Viaduc des Arts.

**Le FCBA,
Institut technologique
Forêt, Cellulose, Bois-
construction
Ameublement**

Le FCBA offre un appui technique dans les domaines de la fabrication, de la gestion de qualité, des études, des tests produits... Il propose également d'effectuer des essais mécaniques ou physiques sur les prototypes des entreprises.

L'Innovathèque

Créée par le FCBA, en collaboration avec le VIA, l'Innovathèque, centre de ressources des matériaux innovants est un outil qui recense plusieurs centaines de matériaux innovants au service des professionnels de l'ameublement, des agenceurs, et des designers.

Crédit photo – Innovathèque

